



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

*Séance du lundi 16 janvier 2023*

<b>2023 – 009</b>	<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>
	- Afférents au Conseil Municipal : <b>23</b>
	- En exercice : <b>23</b>
	- Qui ont pris part à la délibération : <b>22</b>
	<b>Date de la convocation : 06/01/2023</b>
	<b>Date d'affichage : 06/01/2023</b>

*L'an Deux Mil Vingt Trois le lundi 16 janvier à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Henri BEDAT, Maire,*

*Présents : MM. et Mmes BEDAT, LALANNE, VILATON, BEZIAT-RICARD, CAZENAVE, ETIENNE, HOURQUET, BIARNES, LAGRASSE, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, LABAT, LABUXIERE, LARROQUE.*

*Excusés et procurations :*

*M. FOURNET a donné procuration à Mme HOURQUET*

*Mme WLUSEK a donné procuration à M. ETIENNE*

*Mme CHAUPRADE a donné procuration à Mme CAENAVE*

*M. CONSTANTIN a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD*

*M. SEIRACQ a donné procuration à Mme BIARNES*

*Mme MESPLEDE a donné procuration à M. LABAT*

*M. LAHONTAN a donné procuration à Mme LABUXIERE*

*Absent : M. DEHEZ*

*Secrétaire de séance : Mme Sandrine CAZENAVE*

**OBJET :**

**CREATION D'UN POSTE D'EMPLOI TEMPORAIRE  
D'ADJOINT EN ANIMATION**

**CONSIDERANT** la délibération n°163-2022 du conseil municipal du 12 décembre 2022 actant la création d'un poste temporaire d'adjoint en animation au service animation périscolaire et extrascolaire pour répondre aux besoins nouveaux et assurer un taux d'encadrement suffisant évalué à 28h/semaine pour une période du 03 janvier 2023 au 10 mars 2023

**CONSIDERANT** que l'agent pressenti qui était déjà employé par la collectivité a décliné cette offre pour accepter un CDI proposé par une autre structure.

**CONSIDERANT** la persistance de l'accroissement d'activité du service animation périscolaire dû à l'augmentation des effectifs scolaires, la mise en place des 4 jours d'enseignement, et l'augmentation de la fréquentation des structures extrascolaires (centre de loisirs, espace-jeunes),



**CONSIDERANT** la nécessité de créer un poste d'adjoint en animation au service animation périscolaire pour répondre à ces besoins nouveaux et assurer un taux d'encadrement suffisant,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE**

**DECIDE** la création d'un emploi temporaires d'adjoint territorial d'animation pour répondre aux besoins identifiés,

**PRECISE** que le contrat proposé suivra les dispositions ci-après :

- 1 poste d'adjoint territorial d'animation :
  - o contrat à durée déterminée du lundi 23 janvier 2023 au vendredi 18 août 2023
  - o contrat pour 24,25 heures hebdomadaires annualisées
  - o rémunération échelle C1 échelon 1 du grade d'adjoint en animation
  - o les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux chapitres et article prévus à cet effet,

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal  
Pour copie conforme  
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **18 janvier 2023**  
Le Maire,  
**Henri BEDAT**



VOTE :

Pour	<b>22</b>
Contre	<b>00</b>
Abstention	<b>00</b>

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20230116 – DE2023009  
et publication ou notification le

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).*